

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
du

COMPAGNIE
de

UNITÉ
Brigade de

P.V. N° 868 / 19 79

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

79306340

20-10-79

OBJET DE LA PROCÉDURE
Renseignement administratif

Observation d'objet volant non identifié.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse : 2 feuillets
2	Procès-verbal d'audition de Monsieur S. C. : 1 feuillet
3	Compte-rendu manuscrit de Monsieur S. C. : 1 feuillet

FRG - 20-10-79

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	Monsieur le Préfet du
1	Général, Commandant FATAC R.A. à
2	Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire. Bureau emploi-renseignements - Section opérations
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
Le Capitaine M Cdt.
la Compagnie de
Adjoint

Brigade de

PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

n° 868

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

du 21 octobre 1979

Renseignement Administratif

Observation d'un objet volant non identifié par Monsieur Charles A

Pièce n° 868/1

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf, le vingt et un octobre,

Nous, R, M, M.D.L. Chef, à la Brigade de Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 29 et 75 du Code de procédure pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

I - EXPOSE DES FAITS

Le samedi vingt octobre mil neuf cent soixante dix-neuf, à vingt heures dix minutes, Monsieur S, C, fonctionnaire de l'Office National des forêts informe téléphoniquement le Gendarme L, F, de permanence, qu'il a observé, vers dix neuf heures cinquante cinq minutes au-dessus du massif du fermant la limite au sud de entre le et le un objet volant qui selon notre informateur ne pouvait être ni avion ni ballon sonde.

Notre informateur nous précise qu'avant de nous informer il a contacté téléphoniquement la tour de contrôle de l'aéroport de et la Brigade de Gendarmerie de l'Air de la Base Aérienne de Ce dernier service lui ayant conseillé de nous transmettre ses observations.

Monsieur S, C, nous précise qu'il se présentera le dimanche 21 octobre 1979, en début de matinée à nos services.

II - ENQUETE

Le dimanche 21 octobre 1979, Monsieur S, C se présente au bureau de notre Brigade et nous relate le phénomène observé (voir procès-verbal d'audition, pièce n° 868/2) et nous remet un exemplaire d'un rapport qu'il a établi à notre intention avec copie destinée à la Gendarmerie de la Base Aérienne 132 et à ses supérieurs hiérarchiques, (voir pièce n° 868/3).

De l'audition de Monsieur S, C, il ressort que, le samedi 20 octobre 1979, vers 19 heures 55 minutes, alors qu'il se trouvait dans la cour de la maison forestière de dans laquelle il demeure, il a observé un objet volant qui, de son point d'observation avait la taille et la forme d'une bille, de couleur orangé mate qui, au moment où il l'a aperçu lui semblait se trouver au-dessus de la ferme-auberge du. Cet objet s'est déplacé en direction du sud-est, au-dessus du massif du où il a finalement fait demi-tour en décrivant une ellipse. L'observateur a constaté qu'il laissait derrière lui une traînée de couleur bleu-violet, brillante, dont il estime la taille au double de celle de l'objet volant. Selon notre informateur cet objet se déplaçait à vive allure et son observation n'a

duré que cinq à six secondes et le phénomène était silencieux.-----

----- Au moment où Monsieur S , C , a observé ce phénomène la nuit était tombée. Il n'y avait pas de vent, le temps était sec et le ciel dégagé de tout nuage. -----

----- La maison forestière de M , point d'observation de notre informateur est située dans le quartier . Elle est implantée à flanc de coteau de la " " qui culmine à 551 mètres, à environ 1 kilomètre au sud-est du centre ville de . Le massif du " qui culmine à 914 mètres se situe à environ quatre kilomètres à vol d'oiseau, au sud-ouest par rapport à la maison forestière. Entre la " et le massif du " se trouve la dépression formée par la vallée de . En raison du beau temps, la visibilité était excellente. -----

----- Nous joignons au présent procès-verbal une photocopie extraite de la carte de France au 1/50 000 type 1922 série M 761 feuille XXXVI-20 - sur lesquelles sont soulignés en rouge les noms mentionnés à savoir : ferme-auberge du " et et le point d'observation de Monsieur S est matérialisé par une croix. -----

----- Le dimanche 21 octobre 1979, à 9 heures, nous avons rendu compte de cette information au Capitaine, Commandant la Compagnie de . Il en a également été rendu compte au Commandant de la Compagnie de . -----

----- Ce jour, 22 octobre 1979, aucun autre témoin de ce phénomène ne s'étant manifesté nous clôturons la présente procédure. -----

Fait et clos à le 21 octobre 1979 à 17 heures.

L.O.P.R.J. :

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DE GENDARMERIE
 de
 UNITE
 Brigade de
 CODE UNITE
 03561 N° P.V. 868 / 1979

PROCÈS-VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU PARQUET
 N° PIÈCE / N° FEUILLET

D' AUDITION
 DE RENSEIGNEMENTS

CE JOUR vingt et un octobre mil neuf cent soixante neuf, à neuf heures quinze
 NOUS SOUSSIGNÉ(S) R. M., M.D.L. Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES,
 AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, SUIVI ÉVENTUELLEMENT DU NOM D'ÉPOUSE)
 S. C., ans, sous-chef de district à l' O.N.F.
 SEXE - DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ
 M né le à de feu G et de M, C, N.F.
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)
 quartier - marié sans enfant.

Je viens vous signaler que hier soir, dimanche 20 octobre 1979 vers 19 heures 55 j'ai observé de la cour de mon domicile la maison forestière un objet volant que je n'ai pas pu identifier comme étant soit un avion soit un ballon sonde. Cet objet volant avait la forme d'une bille, je n'ai aucune idée de son altitude, de couleur orangé mate comme l'optique d'une lampe de poche dont les piles sont usées. Cet objet volait à grande vitesse, plus vite qu'un avion à mon avis. Je l'ai vu venir du sud-ouest, au dessus du massif du puis décrire une ellipse et retourner dans sa direction initiale. Lorsque je l'ai observé pour la première fois il se trouvait sensiblement au-dessus de la ferme auberge du. Il s'est dirigé vers le sud est jusqu'au dessus du où il a fait demi-tour. Mon observation a duré quelques secondes, de l'ordre de cinq à six secondes. Cet objet avait une forme sphérique sans couronne ni auréole et, lorsqu'il a fait demi-tour j'ai remarqué derrière lui une traînée violacée plus brillante que l'appareil lui-même dont la dimension était environ du double de celle de l'appareil. Cette traînée ressemblait à une flamme de butane. Le temps d'observation était trop court pour que je puisse photographier ce phénomène. J'étais seul dans la cour de mon domicile, mon épouse se trouvait dans la cuisine. Je lui ai fait part de mon observation à l'issue de celle-ci. Je n'ai entendu aucun bruit et, à mon avis, la courbe qu'a décrite cet appareil pour faire demi-tour était serrée au point qu'aucun avion n'aurait pu manoeuvrer en si peu d'espace.

Mon domicile se trouve à environ quatre kilomètres du à vol d'oiseau.

Après cette observation j'ai téléphoné à la tour de contrôle de l'aéroport de puis à la Base Aérienne de où l'en m'a mis en relation avec la Brigade de la Gendarmerie de l'Air de cette Unité. On m'a demandé de prendre contact avec vous.

En ce qui concerne les circonstances atmosphériques qui régnaient hier soir au moment de mon observation : il faisait un temps très beau et sec, le ciel était dégagé, sans aucun nuage. Il faisait nuit.

S.I. : Je n'ai aucune idée au sujet de la vitesse à laquelle se déplaçait l'objet observé, ni de son altitude ni de ses dimensions. Je l'ai vu au-dessus de la ligne de crête du. C'est tout ce que je suis en mesure de vous apporter comme précisions.

Le 21 octobre 1979 à 9 heures 45 minutes.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 La personne entendue : L'O.P.J.

CONFIDENTIEL

Je soussigné, S. [nom], [nom] sous-chef
de district à l'Office National des Forêts, à la résidence de
maison forestière, à [nom] témoi-
gne par la présente, avoir aperçu ce jour, samedi 20 octobre
1979, à 19h55 environ du soir, un corps de couleur orangée
arrivant du fond de la vallée de la Doler, au dessus du
massif du [nom] à une vitesse plus élevée que celle des
avions survolant généralement la localité. Le corps a fait
subitement demi-tour et a repris sa direction initiale,
laissant derrière lui une traînée de couleur bleue violacée
La grosseur se mesurant d'une balle d'une fille, sans
coumone, ni aérofile et aucun bruit n'étant perceptible, ne
sachant que faire, j'ai immédiatement pris contact
avec le tour de contrôle de l'aérodrôme de [nom]
et la Gendarmerie de [nom] à qui j'ai adressé le
présent rapport.

Je certifie, sur l'honneur, en avoir ni

le 20.10.79 à 20h15 du



1 original
Gendarmerie de

- copie
- Gend. aer. B.A. 132
- archive poste
- échel. supérieur

BRIGADE DE
P.V. n° 868 du 21.10.79
pièce n° 868/3

Photo Copie certifiée conforme
à l'original.
A l'Office National des Forêts